



MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

Parc éolien Des Moulins

Mémoire présenté à la Commission du BAPE sur le projet éolien du Parc Des Moulins.

Messieurs les Commissaires,

Mon nom est Ghislain Hamel et je suis maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf. Bien qu'étant le narrateur de ce mémoire, celui-ci représente l'opinion unanime du conseil municipal de Saint-Jean-de-Brébeuf.

Ce mémoire est rédigé parce que le projet du Parc des Moulins est prévu sur une partie du territoire de la municipalité d'où l'intérêt du conseil municipal pour ce projet.

Les préoccupations négatives, s'il y en avait, ont été dissipées lors de la tenue de la première partie des audiences où toutes les réponses aux interrogations, de quelque nature que ce soit, ont été données.

En ce qui concerne l'environnement, les éoliennes seront en quelque sorte un élément de protection du territoire agricole et forestier car aucune construction ne sera possible à moins de 500 mètres d'une éolienne et ce, pendant plus de vingt ans. Quant à la qualité de vie pour les personnes qui verront les éoliennes, nous croyons, à partir de témoignages de personnes vivant cette situation, qu'elle ne sera pas affectée.

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Brébeuf croit que le projet est acceptable dans le milieu car il respecte la vocation agricole et surtout acéricole des endroits où seront implantés les éoliennes. Le projet respecte aussi, cela va de soi, le règlement édicté par la municipalité relativement à l'implantation de grandes éoliennes.

Compte tenu du défaut de connaissance dans le domaine des éoliennes, il est difficile pour le conseil municipal d'apporter des suggestions pour améliorer le projet mais toutefois, comme commentaire, la population en générale manifeste de la crainte sur l'état des routes utilisées après le passage des camions lors de l'érection des éoliennes même si le promoteur s'engage à les réparer.

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Brébeuf croit que l'option proposée par le promoteur est la solution qui aura le moins de répercussion sur le milieu car elle respecte, comme mentionné précédemment, le milieu agricole et acéricole du territoire.

Selon le conseil municipal il n'y a pas d'éléments du projet qui doivent être modifiés. Il n'y a pas non plus de suggestion particulière.

Finalement, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Brébeuf est d'avis que le projet éolien du Parc des Moulins doit être autorisé car il respecte :

- ◆ L'essentiel de l'intégrité du territoire où seront les éoliennes ;
- ◆ Le potentiel énergétique est d'un niveau hautement exploitable et inépuisable ;
- ◆ Il procure de l'énergie propre ;
- ◆ Il est un apport financier pour les propriétaires terriens où le parc est situé ;
- ◆ Il est une source de revenu pour la communauté en plus de générer quelques emplois.

Merci.

Original signé

M. Ghislain Hamel, maire
Pour le conseil municipal de Saint-Jean-de-Brébeuf